

SESSION DE 2008

---

**CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT  
DE CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION**

**DISSERTATION**

Durée : 4 heures

---

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout document et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

*Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.*

*De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.**

**Tournez la page S.V.P.**

Dans un texte de 1985, "L'école à l'école d'elle-même", republié en 2002 dans *La démocratie contre elle-même*, Marcel Gauchet écrit (p. 121) : « Les difficultés de principe que soulève la présence massive d'enfants d'origine immigrée dans le système scolaire (...) symbolisent pour ainsi dire la mise en échec du projet de l'école républicaine par les acquis du relativisme culturel. » L'auteur explicite quelques lignes plus loin ce qu'il entend par là : « La différence d'origine est érigée en paradigme de cette différence personnelle dont une éducation authentiquement démocratique doit se proposer le respect et le développement. Il est demandé à l'école de devenir l'institution prototypique où prendrait forme un lien de société enfin attentif à la pluralité des êtres, des groupes et des valeurs, sur la base notamment de la reconnaissance du "droit de l'homme à vivre dans sa culture". » L'historien se livre ensuite à la critique de cette conception : « Comment promouvoir la participation politique des populations immigrées sans imposer de fait une règle du jeu et des normes de droit qui n'ont rien à voir, le cas échéant, avec les idéaux de leurs cultures premières ? » ; pour conclure, sur l'école : « Reconnaître les immigrés parmi nous comme des individus de plein exercice, c'est les pourvoir d'une connaissance approfondie de *notre* culture, seule à même de leur permettre de s'y conduire à leur guise, y compris pour renouer de manière dominée avec leur civilisation de provenance. Pas d'accession à la citoyenneté politique et sociale sans le détour "violent" de cette dépossession et de cette acquisition. »

En vous appuyant sur vos connaissances historiques et sociologiques, et sur celle des débats concernant l'intégration des populations issues de l'immigration, vous exposerez les réflexions que suscite pour vous cette analyse.